

APPEL À PROJET
Street Art Avenue edition 6

Réalisation d'œuvres d'art le long du canal Saint-Denis

Porteurs de l'appel à projet :

- ★ Le Département de la Seine-Saint-Denis
- ★ Office du Tourisme Plaine Commune Grand Paris
- ★ Plaine Commune
- ★ Ville d'Aubervilliers
- ★ Ville de Saint-Denis
- ★ Ville de Paris



SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| 1. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET | 3 |
| 1.1 Contexte..... | 3 |
| 1.2 Le canal Saint-Denis | 3 |
| 2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET..... | 4 |
| 2.1 Le projet Street Art Avenue..... | 4 |
| 2.2 Les enjeux | 4 |
| 3. OBJET DE LA COMMANDE | 5 |
| 3.1 Conditions générales de la commande | 5 |
| 3.1.1 <i>Choix du lieu à investir</i> | 5 |
| 3.1.2 <i>Techniques d'expression</i> | 5 |
| 3.1.3 <i>Participation aux réunions de travail et à la communication du projet</i> | 5 |
| 3.1.4 <i>Respect de l'environnement et de la biodiversité du canal</i> | 5 |
| 3.2 Jury et critères d'évaluation des projets | 6 |
| 3.3 Dossier de candidature..... | 7 |
| 3.4 Conditions financières..... | 8 |
| 4. CALENDRIER PREVISIONNEL..... | 8 |
| ANNEXE – Lieux à investir..... | 9 |

1. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET

1.1 Contexte

Le projet Street Art Avenue© s'inscrit au cœur du territoire de **Plaine Commune, constitué de 9 communes de la Seine-Saint-Denis** : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. Il concerne également le nord-est parisien et en particulier la zone du bassin de la Villette.

Les villes du territoire, d'une grande richesse et diversité culturelle, sont marquées par la **jeunesse de leur population** dont une part importante est issue des **classes populaires** et des **mouvements migratoires** - à hauteur de plus de 143 nationalités.

Le territoire possède un **patrimoine d'une grande richesse**. Certains éléments sont mondialement connus (basilique de Saint-Denis, marché aux Puces de Saint-Ouen, Stade de France...), d'autres moins : la Cité du cinéma, les cités jardins, le patrimoine agricole, industriel et social, les richesses fluviales (la Seine et le canal Saint-Denis)...

De nombreux festivals y rythment la vie culturelle : Villes des Musiques du Monde, Métis, Banlieues Bleues, le festival de Saint-Denis... Les **structures culturelles** sont nombreuses (Académie Fratellini, théâtre équestre Zingaro, le 6b, Mains d'œuvres, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Villa mais d'ici, Zone sensible St Denis, les poussières, la briche...).

Ces villes sont ainsi depuis longtemps reconnues comme des **laboratoires artistiques**, y compris **dans le champ des cultures urbaines**. A l'échelle plus étendue de la Seine-Saint-Denis, le mouvement du muralisme apparaît il y a une trentaine d'années. L'émergence de ces pratiques artistiques, qualifiée de « Street Art », peuvent se lire comme une réaction spontanée à la recomposition d'un paysage urbain marqué par son histoire industrielle, comme le versant artistique d'une reconquête de l'espace public.

C'est dans ce contexte que Plaine Commune a été identifiée comme « **Territoire de la Culture et de la Création** », au sein du Grand Paris, dans le cadre du contrat de développement territorial signé avec l'Etat en 2014.

1.2 Le canal Saint-Denis

Le canal Saint-Denis, propriété de la Ville de Paris, **constitue un élément structurant de Plaine Commune** à plusieurs niveaux.

Construit afin de relier le canal de l'Ourcq à la Seine par ses activités économiques, il est un **marqueur fort de l'identité industrielle du territoire** et continue à être le lieu de **flux économiques**. A l'origine de cette construction se trouvait également la volonté de créer une passerelle entre Paris et le centre-ville de Saint-Denis et de sa basilique. **Lieu de communication entre les territoires**, le canal relie

Saint-Denis à Paris via Aubervilliers et contribue à assurer une passerelle durable entre Paris et les villes limitrophes.

Espace paysager remarquable visuellement, le canal présente aussi une **dimension poétique**, incitant à la flânerie et à une forme de rêverie. Il modifie notre façon d’appréhender la ville, véritable respiration dans le paysage urbain. Aujourd’hui, le canal concilie donc de **multiples usages : portuaires et économiques, loisirs et détente**. A ce titre, on notera que la véloroute Paris Londres et l’itinéraire « La Seine à vélo », longent tous deux le canal Saint-Denis. De même, le chemin de Compostelle pratiqué par des pèlerins mais aussi par de simples randonneurs, longe le canal au niveau d’Aubervilliers et de Saint-Denis.

Dans le cadre de l’accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le canal Saint-Denis va jouer un rôle stratégique dans la mesure où il va relier les équipements olympiques parisiens à ceux de Plaine Commune, à savoir 4 sites olympiques (dont le Stade de France et la piscine olympique qui sera construite à cet effet), le village olympique (accueil de 17 000 athlètes) et 16 sites d’entraînement. A ce titre, la Street Art Avenue fait partie des projets phares de la convention sur « Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs de rapprochement entre Paris et la Seine-Saint-Denis », signée le 23 juin 2016.

Au regard de ces enjeux, **une politique d’aménagement urbain** vise à rendre l’usage des berges encore plus agréable pour les habitants, salariés, usagers et promeneurs : projets d’aménagement de nouveaux tronçons de pistes cyclables, de renforcement du transport de passagers (navettes fluviales...), de développement des pratiques sportives et festives sur le canal et ses abords. Le travail sur la gestion écologique du canal sera poursuivi.

Le projet de la Street Art Avenue s’inscrit au sein du territoire, par la valorisation des cultures urbaines et de l’art dans l’espace public.

2. PRÉSENTATION DE L’APPEL À PROJET

2.1 Le projet Street Art Avenue©

L’Office de Tourisme Intercommunal, les villes de Saint-Denis, d’Aubervilliers et de Paris, Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis et poursuivent conjointement le projet Street Art Avenue pour sa sixième édition en 2022.

Ce projet de parcours artistique a déjà permis de créer entre La Villette, Aubervilliers et la Porte de Paris à Saint-Denis une Street Art Avenue© s’étendant sur les 5 kilomètres de berges le long du canal. Une trentaine d’œuvres ont été réalisées par une d’artistes et de collectifs (Guate Mao, les soeurs Chevalme, Alexandra Arango, Marko 93, Zdey, Zest, Case MacClaim, Fabio Petani, Roid, ...), sur une grande diversité de lieux (silos d’usine, piliers d’autoroutes, quais, maison éclusière...).

L’appropriation de la Street Art Avenue© par les habitants et l’implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet, qui se traduit par la proposition aux habitants et aux touristes de visites guidées, de croisières fluviales commentées. Depuis 2017 des parcours d’éducation artistique et culturelle sont menés avec des établissements scolaires, en partenariat avec des

médiathèques et des centres de loisirs. Ce travail sera poursuivi en 2022 et 2023 en renforçant le aux établissements scolaires intercommunaux et aux maisons de quartier.

Pour plus d'informations sur le projet et les œuvres réalisées : [La Street Art Avenue](#)

2.2 Les enjeux

Projet combinant une **dimension artistique et culturelle** avec une **dimension de développement local**, la Street Art Avenue poursuit plusieurs objectifs :

- 1. Amélioration du cadre de vie et développement des circulations douces** : Améliorer le cadre de vie des habitants en y installant des œuvres d'art dans l'espace public. Mettre en place des démarches inclusives et participatives. Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les salariés, les inciter à de nouvelles pratiques : marche, vélo, balades, loisirs sportifs ... Valoriser l'image des entreprises installées le long du canal. Contribuer à changer le regard sur cet espace de vie.
- 2. Contribution au développement touristique et à la mobilité Paris > Aubervilliers > Saint Denis** : Faire du canal Saint-Denis un lieu de promenade et de découverte pour les habitants, les Parisiens, les Franciliens et les touristes.
- 3. Rayonnement culturel et artistique dans l'espace public** : Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création. Permettre à la fois des artistes locaux émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et à des artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain riche de sens et en pleine mutation. Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

3. OBJET DE LA COMMANDE

La présente commande consiste à concevoir et réaliser une œuvre murale sur les sites proposés en annexe.

3.1 Conditions générales de la commande d'une œuvre murale

L'intervention artistique, originale et in situ, doit s'inscrire dans le contexte culturel et patrimonial de Plaine Commune, doit tenir compte de l'environnement immédiat (paysage naturel, industriel et urbain du canal), de ses usages actuels et à venir.

Les questions des droits d'auteur, de rémunération et d'entretien sont traitées dans le cadre de la convention établie entre l'Office de Tourisme Plaine Commune Grand Paris et l'artiste ou le collectif d'artistes, une fois le projet sélectionné par le jury.

3.1.1 Choix du lieu à investir

L'artiste ou le collectif d'artistes peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques pour un ou plusieurs lieux proposés. **Certains lieux présentent des caractéristiques spécifiques que le dossier de candidature devra impérativement prendre en compte.** Les espaces à investir sont des espaces passants.

Pour les détails de ces différents lieux, voir **fiches de lots n°1 à 3 en Annexe.**

Photos complémentaires des lieux : [cliquez ici](#)

3.1.2 Techniques d'expression

L'artiste ou le collectif d'artistes est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support investi. Si la méthode du collage est privilégiée, l'œuvre devra impérativement être vernie afin d'être pérenne, puis recollée si besoin. Il est demandé à l'artiste ou au collectif d'artiste d'apposer la mention « Street Art Avenue » en signature d'œuvre afin d'identifier le parcours et l'année de réalisation (2022)

3.1.3 Participation aux réunions de travail et à la communication du projet

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu s'engage à collaborer avec les organisateurs sur les questions de communication du projet et à s'inscrire dans la continuité de la ligne éditoriale retenue par la Street Art Avenue©.

Le nom de l'artiste ou du collectif d'artistes dont la proposition est retenue sera systématiquement apposé sur les supports de communication.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à mentionner sur ses propres supports de communication le nom de son œuvre, celui du projet et des porteurs du projet.

3.1.4 Respect de l'environnement et de la biodiversité du canal

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à respecter le lieu d'intervention artistique et ses alentours et de le laisser le site propre au terme de son intervention. L'artiste ou le collectif d'artistes est également tenu de respecter le lieu de l'intervention artistique et ses alentours et de laisser le site propre au terme de l'intervention.

Le commanditaire se tient à disposition de l'artiste ou du collectif d'artistes pour faciliter cette demande et faire le lien si besoin avec les services concernés des villes ou de Plaine Commune.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, les artistes devront prendre toutes les mesures nécessaires pour ne rien rejeter (peinture, solvant...) dans le canal sous peine de poursuites. De plus, les matériels utilisés ne devront en aucun cas être nettoyés dans le canal et aucun prélèvement d'eau n'est autorisé.

3.2 Jury et critères d'évaluation des projets

Un jury composé des porteurs du projet examine l'ensemble des propositions des artistes et les sélectionne selon les critères d'évaluation suivants :

- Qualité et originalité de la proposition artistique, capacité à « interpeller » les passants, susciter leur curiosité. Le contact avec le public et une disponibilité lors de médiations au moment de la réalisation de l'œuvre seront appréciés par le jury.
- Capacité à s'intégrer au sein d'un parcours d'art urbain.
- Capacité à considérer l'environnement du site choisi pour la proposition artistique.
- Montant de la prestation en adéquation avec le budget prévu pour le site choisi.
- Capacité à prendre en compte les contraintes de sécurité pour les publics de la conception à la réalisation de l'œuvre.
- Capacité à prendre en compte les caractéristiques spécifiques de certains lieux (**voir détails des fiches de lot n°1 à 3 en Annexes**).
- Composition des équipes projets : des rencontres entre artistes du territoire de Plaine Commune et artistes extérieurs sont les bienvenues.

3.3 Dossier de candidature

Les éléments attendus dans le dossier de candidature sont les suivants:

- ★ (1) Le Nom d'artiste ou d'association, Prénom, Nom, coordonnées
- ★ (2) Un book artistique
- ★ (3) Réseaux sociaux, Site internet
- ★ (4) Un Texte de présentation et de motivation
- ★ (5) Les disponibilités sur les mois de fin mai, juin et mi-juillet
- ★ (6) Pour les candidatures sur les sites 1 ou 2, une simulation graphique artistique est requise.

Ainsi que :

- ★ (7) Un devis global détaillé (hors matériel d'élévation) : honoraires, coûts techniques et matériels avec le numéro d'enregistrement à la maison des artistes, SIRET ou numéro auto-entrepreneur et en précisant s'il y a assujettissement à la TVA ou non. **Ce devis doit correspondre au budget alloué par site (voir Fiches de lots n°1 à 3 en Annexes)**

Les dossiers de candidature comprenant les éléments cités ci-dessus seront à envoyer aux adresses :

streetart@plainecommunetourisme.com

culturesurbaines@plainecommunetourisme.com

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à réaliser l'œuvre présentée dans le dossier de candidature retenu par le jury, dans le respect du calendrier prévu pour ce projet.

3.4 Conditions financières

L'artiste ou le collectif d'artistes est rémunéré sur la base du montant indiqué dans le devis du dossier de candidature (devis, voir point 3.3 « Dossier de candidature »), montant pouvant le cas échéant faire l'objet d'une négociation. Ce montant est finalisé et contractualisé dans le cadre de la convention signée entre l'Office du Tourisme Plaine Commune du Grand Paris et l'artiste ou le collectif d'artistes.

Cette rémunération est remise sous forme d'une enveloppe globale au candidat retenu, qui en gère les différentes allocations. Le commanditaire ne gère pas la commande et la livraison des matériels (peinture, bombes aérosols ...), mais peut si nécessaire s'occuper des certaines locations (nacelle par exemple) afin d'en mutualiser les coûts.

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Annonce de la sélection établie par le Comité Technique : vers le 25 mars
- Repérages artistiques et techniques : à partir du 25 avril
- Réalisation des œuvres : fin mai – juin - début juillet
- Début de chantier : fin mai

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail aux adresses suivantes

streetart@plainecommunetourisme.com

ET

culturesurbaines@plainecommunetourisme.com

au plus tard le

25 janvier 2022 à minuit (pour le site 3)

et le 15 février 2022 à minuit (pour les sites 1 & 2)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Nicolas Obadia, Marylène Ntamag ou Samia Khitmane

Mail : streetart@plainecommunetourisme.com,

culturesurbaines@plainecommunetourisme.com, khitmanesamia@mairie-aubervilliers.fr

ANNEXE – Lieux à investir

Les fiches de lots n°1 à 3 correspondent aux sites qui font partie de cet appel à projets.

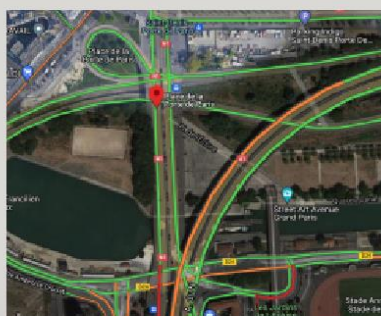
FONCTIONNEMENT AAP PAR SITE:

| | |
|---|---|
| <p>Site 1: 4 murets Recto-Verso</p> | <p>Les candidatures pour cet appel à projet sont ouvertes jusqu'au 15 février 2022. Thème préconisé: <u>olympique & sportif</u>.</p> <p>Retrouvez les éléments de candidature (page 7.) à nous faire parvenir par mail.</p> |
| <p>Site 2: Mur de l'escalier</p> | <p>Les candidatures pour cet appel à projet sont ouvertes jusqu'au 15 février 2022. Thème préconisé: <u>JOP et valeurs olympiques</u>.</p> <p>Retrouvez les éléments de candidature (page 7.) à nous faire parvenir par mail.</p> |
| <p>Site 3: Piliers A86</p> | <ol style="list-style-type: none">1. Les candidatures pour cet appel à projet sont ouvertes jusqu'au 25 janvier 2022. Envoie d'une note de motivation et d'un book artistique par mail.2. Début février, présélection de 3 artistes afin qu'ils puissent nous envoyer une proposition graphique d'une esquisse de l'œuvre qu'ils souhaiteraient réaliser sur l'un pilier recto-verso de la A86.3. Début mars, sélection de l'artiste lauréat et indemnisation à hauteur de 400 euros des 2 autres artistes finalistes. |

Ensemble de photos des sites disponibles sur : [Toutes les photos des sites de l'Appel à Projet](#).

SITE 1

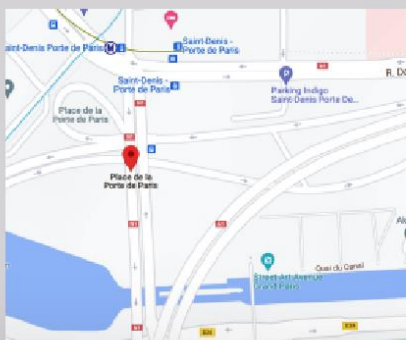
4 MURETS BLEUS RECTO VERSO



- Adresse: Pl. de la Porte de Paris, 93200 Saint-Denis
- Le site des 4 murets bleus se trouve à l'entrée de la Street Art Avenue côté Porte de Paris.
- Il se compose de 8 surfaces à traiter: 4 murets de 1m à 2m de hauteur et de 3m50 de largeur.
- Thème ouvert sur les valeurs olympiques et disciplines des JOP.
- Le budget de ce site est de 3 000 euros

SITE 2

LE MUR ESCALIER RECTO VERSO



- Le site du mur escalier se trouve à l'entrée de la Street Art Avenue Porte de Paris.
- Il se compose de 3 surfaces à traiter:
 - un mur recto de 3x10 m,
 - un verso de 1x10m,
 - puis 1x7m (en descente d'escaliers).
- Thème ouvert sur les valeurs olympiques, le corps et les disciplines des JO.
- Le budget de ce site est de 3 500 €.

SITE 3

PILIER A86 (Appel à Projet restreint)



- Un pilier de la A86 recto verso devra être investi sur thème libre. Il s'agit de l'appel à projet restreint. Les deux finalistes non sélectionnés seront indemnisés à hauteur de 400 €
- La proposition devra néanmoins prendre en compte la proximité avec les couleurs vives de l'œuvre de Zdey réalisée en 2017. (en haut à droite)
- Dimensions: base de 5m, 6m à 8m de hauteur, fronton en haut de 15m
- Le budget de ce site est de 6 000 €;